

OFI RS Prudent

DIVERSIFIÉ • EURO • GESTION FLEXIBLE

OFI RS Prudent est un **fonds diversifié flexible investi sur les marchés monétaires, obligataires et actions de la zone Euro**. Ce fonds vise à surperformer son indice de référence⁽¹⁾ sur un horizon de placement recommandé de 2 ans minimum, avec une volatilité inférieure à 5 % par an.

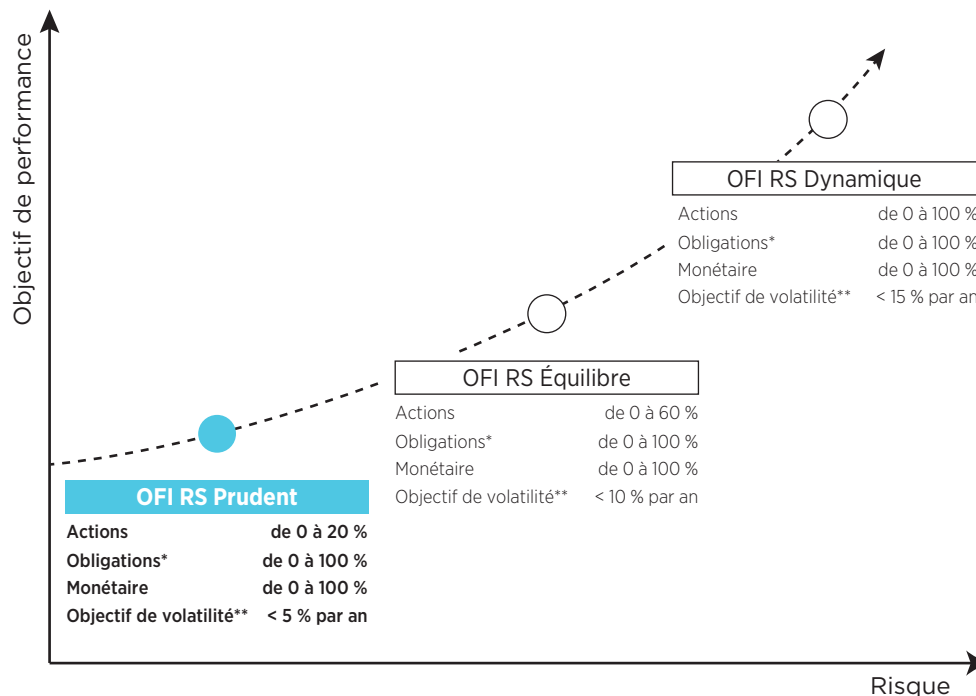
OFI RS Prudent est principalement investi sur des supports obligataires ; l'exposition aux actions étant comprise entre 0 et 20 %.

La gestion du fonds est basée sur une **allocation stratégique trimestrielle** entre marchés monétaires, obligataires et actions. Elle intègre un budget de risque défini, qui vise à optimiser la performance à long terme grâce à la diversification tout en réduisant le risque global du portefeuille.

La sélection discrétionnaire des titres est ensuite réalisée par des gérants spécialistes de chaque classe d'actifs. Elle combine analyse fondamentale et analyse des critères extra-financiers afin de privilégier une sélection « ISR » des sociétés en portefeuille.

⁽¹⁾ 10 % EuroStoxx DNR / 60 % Bofa Merrill Lynch Euro Government Index / 30 % Markit iBoxx Euro Liquid Corporates. Plus d'information sur : www.stoxx.com • www.mlx.ml.com • www.markit.com

Une gamme de fonds aux profils complémentaires



* Obligations d'États et privées - ** L'objectif de volatilité est annuel et est piloté par un modèle propriétaire

Caractéristiques

CODES ISIN

Part XL : FR0000970089
Part RC EUR : FRO013247418
Part RF : FRO013309036

FORME JURIDIQUE

FCP de droit français

CLASSIFICATION AMF

Diversifié

DATE DE CRÉATION

22 décembre 2000, agréé par l'AMF
Réorientation de gestion le 6 février 2016

DEVISE

Euro

VALORISATION

Quotidienne

SOCIÉTÉ DE GESTION

OFI Asset Management

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Capitalisation et/ou distribution

FRAIS D'ENTRÉE / DE SORTIE

1,75 % max / Néant

FRAIS DE GESTION COURANTS

Part XL : 0,47 % (exercice précédent, clos en mars 2017)
Part RC EUR : 1,70 % (estimation annualisée, mars 2018)
Part RF : 0,95 % (estimation annualisée, mars 2019)

COMMISSION DE SURPERFORMANCE

Néant

MONTANT DE SOUSCRIPTION MINIMUM

Part XL : 10 000 000 €
Part R : 1 part

ÉCHELLE DE RISQUE*



Équipe de gestion



Magali HABETS
Gérante



Jacques-Pascal PORTA
Gérant

Les atouts

- Une gamme de profils adaptés à chaque investisseur selon son aversion aux risques
- Une gestion lisible et transparente grâce à des investissements en titres vifs
- Une prise en compte des risques *ex ante* visant à offrir une surperformance dans les phases de marchés baissiers et à accompagner la hausse des marchés

Les risques

- Perte en capital
- Gestion discrétionnaire
- Actions
- Taux
- Liquidité
- Crédit
- Obligations convertibles
- Contrepartie
- Modèles

Équipe de gestion au 31/12/17, susceptible d'évoluer. Pour plus d'informations : www.ofi-am.fr • *L'échelle de risque et de rendement est un indicateur allant de 1 à 7 et correspondant à des niveaux de risque croissants. La catégorie de risque et de rendement indiquée dans ce document est susceptible d'évoluer dans le temps. Elle est déterminée par application d'une méthodologie réglementaire. Pour plus de détails sur cette méthodologie, se référer au Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC).

Processus de gestion

UNIVERS D'INVESTISSEMENT

Actions de la zone Euro
(300 valeurs)
Obligations libellées en Euro
(emprunts d'États et privés)
Instruments monétaires

CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE

Actions :
règle de diversification
Obligations :
approche Relative Value,
règles de diversification, limite de sensibilité

RISK MANAGEMENT

Suivi des positions
et contrôle des risques
par une équipe
de Risk Management
indépendante

TRAVAUX D'ANALYSE & PUBLICATIONS ISR

Sur le site www.ofi-am.fr



Eric
VAN LA BECK

Afin d'affiner ses analyses,
l'équipe ISR réalise

- **Des études ESG au niveau sectoriel** pour les entreprises et au niveau européen pour les États, afin de déterminer les enjeux clés associés (risques et opportunités)
- **Des études thématiques :**
 - « La directive REACH »
 - « L'obésité »
 - « L'eau »
 - « La prise en compte du changement climatique par le secteur automobile »
 - « La rémunération des dirigeants en Europe »
 - « Stratégie d'innovation des producteurs d'électricité européens face au changement climatique »...
- Un **rapport annuel sur l'exercice des droits de vote** aux Assemblées Générales
- Un **rapport annuel** sur la mise en œuvre de notre **politique d'engagement**
- Les **reportings** des portefeuilles ISR avec une évaluation systématique de la qualité ESG du portefeuille



GÉNÉRATION DE VALEUR AJOUTÉE

Allocation stratégique
Sélection discrétionnaire des titres
avec intégration de l'analyse extra-financière
Allocation tactique (modèle VolCap)

MONITORING DU PORTEFEUILLE

Analyse de la représentativité
du portefeuille vs allocation optimisée
Analyse de la liquidité,
de la diversification sectorielle,
géographique, émetteurs...



Ce document à caractère promotionnel est destiné exclusivement à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'OFI Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par OFI Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Le(s) fonds mentionné(s) dans le document a/ont été agréé(s) par l'AMF ou la CSSF et est(sont) autorisé(s) à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Préalablement à tout investissement,

il convient de vérifier si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans le fonds. Le DICI doit être obligatoirement remis aux souscripteurs préalablement à la souscription. Les règles de fonctionnement, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le DICI de ce dernier. Le DICI et les derniers documents périodiques sont disponibles sur demande auprès d'OFI Asset Management. OFI Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. OFI Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Dans l'hypothèse où un fonds fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

CONTACT

+33 (0)1 40 68 17 17
contact@ofi-am.fr

Suivez-nous !

